Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213502727-20260217-2026_02_006BIS-DE

DELIBERATION SEANCE DU 17 FEVRIER 2026

L'an 2026 le 17 février à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Mr Erick GESLIN, Maire

Présents : Erick GESLIN, Pascal BARBRON, Séverine CHATELAIS Valérie HENRY, Sébastien AVERTY, Myriam ALEXANDRE, Aurélie GAUDIN ? Benoit MOUSSU, Sophie LABBÉ Stéphanie LORIER, Nicolas TOUTAIN.
Absents excusés : Romain POCREAU
Absent : Néant
Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 12
- Présents : 11
- Votants : 11

Date de la convocation :10 /02/2026
Date d'affichage : 10/02/2026
A été nommé(e) secrétaire : Séverine CHATELAIS

- **2026-02-006 BIS Attribution subventions aux associations**

Annule et remplace la délibération n°2026-02-006

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2311-7 ;
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
Vu le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026, et notamment les crédits inscrits au chapitre 65, article 65748 ;
Vu les demandes de subventions présentées par les associations pour l'année 2026 ;
Vu les dossiers de demande de subvention déposés par les associations ;
Vu l'avis de la commission municipale compétente (le cas échéant) ;

Considérant que :

- Les associations contribuent à l'animation de la vie locale et au développement des activités culturelles, sportives, sociales et éducatives sur le territoire communal ;
- Les subventions communales visent à soutenir leurs actions d'intérêt général ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal :

1. **Décide d'attribuer** les subventions communales aux associations suivantes pour l'exercice 2026 :

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 035-213502727-20260217-2026_02_006BIS-DE

Nom de l'association COMMUNE DE SAINT-GERMAIN	Subventions 2026
ASSG(Foot + Badminton)	600 € (Foot) 200 € (badminton)
Groupement de chasse	250 €
UNC-AFN	200 €
Club de l'amitié	1 gratuité + 350 €
Bleuets Portes de Bretagne (volley)	400 €
COCG	150 €
Show Mot	200 €
APEL	4 500 €
L'île aux aventures	12,5/journée/ enfant - 3 000 €
St Germain en Fête	2 000 €

Nom de l'association ACTIONS SOCIALES	Subventions 2026
Secours Catholique	50 €
Bulle Café	100 €
Association Filéas	100 €
Total	19 200 €

2. **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026 ;
3. **Dit** que le versement des subventions sera effectué selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur ;
4. **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Saint Germain du Pinel,
Le 18 02 2026
Le Maire



Erick GESLIN